

Philippe PORTIER
Jean-Paul WILLAIME

LE CHRISTIANISME ET LA MODERNITÉ EUROPÉENNE (2)

COMPRENDRE LE RETOUR DE L'INSTITUTION RELIGIEUSE



FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

Décembre 2018

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

fondapol.org

LE CHRISTIANISME
ET LA MODERNITÉ EUROPÉENNE (2)
COMPRENDRE LE RETOUR DE
L'INSTITUTION RELIGIEUSE

Philippe PORTIER
Jean-Paul WILLAIME

La Fondation pour l'innovation politique
est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire

Vice Président : Grégoire Chertok

Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

Un think tank libéral, progressiste et européen

La Fondation pour l'innovation politique offre un **espace indépendant d'expertise, de réflexion et d'échange** tourné vers la production et la diffusion d'idées et de propositions. Elle contribue au **pluralisme de la pensée** et au renouvellement du **débat public** dans une **perspective libérale, progressiste et européenne**. Dans ses travaux, la Fondation privilégie quatre enjeux : la **croissance économique**, **l'écologie**, les **valeurs** et le **numérique**.

Le site fondapol.org met à disposition du public la totalité de ses travaux. La plateforme « **Data.fondapol** » rend accessibles et utilisables par tous les données collectées lors de ses différentes enquêtes et en plusieurs langues, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales.

De même, dans la ligne éditoriale de la Fondation, le média « **Anthropotechnie** » entend explorer les nouveaux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme/machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales. Il contribue à la réflexion et au débat sur le transhumanisme. « **Anthropotechnie** » propose des articles traitant des enjeux éthiques, philosophiques et politiques que pose l'expansion des innovations technologiques dans le domaine de l'amélioration du corps et des capacités humaines.

Par ailleurs, le média « **Trop Libre** » offre un regard quotidien critique sur l'actualité et la vie des idées. « **Trop Libre** » propose également une importante veille dédiée aux effets de la révolution numérique sur les pratiques politiques, économiques et sociales dans sa rubrique « **Renaissance numérique** ».

La Fondation pour l'innovation politique est reconnue d'utilité publique. Elle est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées. Le soutien des entreprises et des particuliers est essentiel au développement de ses activités.

SOMMAIRE

I. RÉSISTANCES FACE À LA MODERNITÉ.....	9
1. Politique et religion : séparation mais primauté.....	11
2. Le conflit avec la modernité capitaliste.....	12
II. LE CHRISTIANISME DANS L'AVÈNEMENT DE LA MODERNITÉ.....	13
1. D'un droit naturel garanti par Dieu à un monde fondé par l'homme.....	15
2. Le christianisme comme critique interne de la modernité.....	19
III. ULTRAMODERNITÉ ET RETOUR DU RELIGIEUX.....	23
1. Désenchantement du monde et radicalisation d'une sécularisation.....	23
2. Une laïcité de reconnaissance et de dialogue.....	25
CONCLUSION.....	30

RÉSUMÉ

L'époque contemporaine, qualifiée ici d'ultramoderne, est marquée par un retour du religieux. Dans les incertitudes et les insécurités identitaires qui caractérisent notre époque, le christianisme retrouve, sinon du pouvoir, au moins de l'influence. C'est même sa perte de pouvoir dans et sur la société, et son acceptation du cadre démocratique, qui lui permettent d'être apprécié aussi bien comme producteur de sens et d'espérance dans une société désorientée que comme incubateur d'actions solidaires dans un environnement où le lien social est en crise.

La première partie de cette note, publiée simultanément et qui s'intitule *Le christianisme et la modernité européenne (1) Récuser le déni*, tente de montrer le rôle joué par le christianisme dans l'avènement et le développement de la modernité en Europe.

LE CHRISTIANISME ET LA MODERNITÉ EUROPÉENNE (2)

COMPRENDRE LE RETOUR DE L'INSTITUTION RELIGIEUSE

Philippe PORTIER et Jean-Paul WILLAIME

Directeurs d'études à l'École pratique des hautes études (PSL-Sorbonne)

I. RÉSISTANCES FACE À LA MODERNITÉ

Dans la première partie de cette note, *Le christianisme et la modernité européenne (1) Récuser le déni*, nous avons repéré dans le corpus chrétien des principes inédits : valorisation de la conscience, séparation du politique et du religieux et consécration de l'histoire. Il reste que ces principes ne contiennent pas une signification immédiate, ils ont besoin d'une interprétation. Or, dans un premier temps de l'Histoire du christianisme, cette interprétation n'a pas fait corps avec l'individualisme tel que nous le connaissons depuis les Lumières. Inscrits « dans une société païenne, puis chrétienne, qui n'a pas cessé d'être holiste¹ », l'Église et ses théologiens ont évidé, pour une part, l'axiologie à l'instant décrite de son potentiel individualisant (transformer le monde est un choix de l'individu) en la replaçant dans un cadre organiciste (transformer le monde pour être en adéquation avec le Royaume du ciel, qui est le lieu important pour notre âme). L'anthropologue Louis Dumont décrit ainsi ce moment logique : « Quelque chose de l'individualisme moderne est présent chez les premiers chrétiens et dans le monde qui les entoure, mais ce n'est pas exactement l'individualisme qui nous est familier². »

Nous évoquons la personne. Elle est centrale dans le christianisme, qui apporte à l'humain une puissance de décision qu'aucun autre système de pensée ne lui avait donnée à ce point, pas même le stoïcisme. S'agit-il, pour autant, de

1. Lynn White, « The Historical Roots of our Ecological Crisis », *Science*, vol. 155, n° 3767, 10 mars 1967 [science.sciencemag.org/content/155/3767/1203.pdf-extract].

2. Louis Dumont, *Essais sur l'individualisme, Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Seuil, 1983, p. 34.

défendre l'idée d'une subjectivité pure, auto-constituante, capable de réinventer à son gré l'ordre social ? La réponse est clairement négative. Dans sa substance, l'Homme ne se définit pas autrement, selon la formule d'Ernst Troeltsch, qu'en tant qu'« individu-en-relation-à-Dieu³ » : si autodétermination il y a, c'est dans le fait seulement d'accepter ou de refuser l'alliance avec le Créateur, dans la perspective du salut. Deux conséquences sociopolitiques en résultent. D'une part, le christianisme originel récuse l'idée d'une complétude du monde visible. Ce séjour terrestre n'est qu'un lieu de passage, souvent une vallée de larmes, qui n'a pas de valeur en soi. Il est, comme le voulait saint Augustin, le « noviciat de l'éternité ». Sans doute, les chrétiens y cheminent-ils, en acceptant même de se soumettre aux puissances politiques qui la régissent⁴, ils ont cependant leur cœur ailleurs : leur royaume n'est pas de ce monde. Nous sommes très loin de la croyance moderne dans le progrès infini, se déployant ici même et s'offrant comme fin ultime de l'existence. D'autre part, le christianisme originel réfute l'idée d'une autonomie de l'univers terrestre. Faut-il donc, sous prétexte qu'on en relativise l'importance, tout ignorer du monde où l'on vit, au point de le laisser à son indétermination absolue ? Non. Dès le départ, il y a, chez les chrétiens, une volonté d'aménager ce séjour terrestre dans le but d'en faire un lieu propitiatoire au salut. Dans la pensée moderne, la construction du monde procède de la volonté décisive des êtres. Ce n'est pas le cas dans la pensée chrétienne, telle en tout cas qu'elle s'exprime chez les premiers Pères de l'Église. Le monde terrestre, où il faut bien vivre quelque temps, ne trouve pas en lui-même son principe d'agencement, mais en Dieu, lui qui nous a portés à l'existence et nous recevra au ciel.

Pour relier l'existence à la transcendance, des médiations normatives sont nécessaires. Elles prennent corps dans la Bible mais également dans la loi naturelle, que mettent au premier plan, sur le fondement du legs stoïcien, saint Paul, déjà, Lactance, Origène et saint Augustin lui-même : le sujet est astreint à faire siennes les disciplines que déterminent ses énoncés. Ernst Troeltsch décrit ainsi cette articulation de la conscience et de la loi : « L'idée directrice est l'idée de Dieu comme loi de nature universelle, spirituelle et physique, qui règne uniformément sur toutes choses [...] et produit les différentes positions de l'individu dans la nature et dans la société, et devient dans l'homme la loi de la raison⁵. »

3. Pour l'utilisation de cette notion, voir Ernst Troeltsch, *Die Soziallehren der christlichen Kirchen und Gruppen* [1912], Mohr Verlag Paul Siebeck, 1994 [trad. anglaise : *The Social Teaching of Christian Churches*, Harper Torchbooks, 1960].

4. Selon le rapprochement établi par Louis Dumont.

5. Ernst Troeltsch, *The Social Teaching of Christian Churches*, *op. cit.*, p. 52.

1. Politique et religion : séparation mais primauté

On pourrait considérer que cette emprise de la loi supérieure ne s'exerce que dans la sphère intime et qu'elle n'a pas vocation à s'étendre jusque dans l'ordre politique. Ce n'est pas le cas. Si la formule « rendez à César ce qui est à César » établit une distinction des ordres, elle n'affirme nullement leur équivalence, ni *a fortiori* la souveraineté de l'État : le politique ne vaut, idéalement, qu'en tant qu'il fait droit à la loi supérieure. Dès les débuts du christianisme, il est clairement établi que la régulation des conduites par la loi naturelle vaut, tout autant que pour les sujets, pour le prince qui les gouverne. Comme le note déjà Origène contre Celsus au début du III^e siècle, qui annonce là la théorie thomiste de la possible résistance au pouvoir, les lois positives qui contredisent la loi naturelle ne méritent pas le nom de lois : ce sont des violences qui justifient l'objection du chrétien.

Qu'en est-il alors de la relation entre l'Église et l'État ? La pensée chrétienne, telle qu'elle se constitue à partir du moment où le christianisme, au IV^e siècle, est décrété religion officielle de l'Empire romain par Théodose, est marquée par l'idée que les deux réalités ne sont pas dissociables. Les autorités ecclésiales estiment que le prince doit articuler son pouvoir (*potestas*) avec l'autorité (*auctoritas*) du pontife. Dans un premier temps, avec Gélase, on insiste subtilement sur l'interrelation entre les deux puissances : le prince obéit au prêtre dans les choses divines ; le prêtre, au prince dans les choses terrestres, sachant que les décisions temporelles ne valent que si elles sont conformes aux lois spirituelles. Dans un second temps, avec Grégoire VII et ses fameux *Dictatus papæ*⁶, on insiste davantage sur la hiérarchisation : le politique est en tout point soumis au religieux. C'est le temps de la « prêtrise royale », qui revendique sa suprématie sur le prince, même dans le domaine des *temporalia*. La nouvelle situation est ainsi résumée par John Neville Figgis : « Au Moyen Âge, l'Église n'était pas un État. C'était l'État [...]. L'autorité civile était simplement le département de police de l'Église⁷. » Cette association de la loi politique et de la loi morale, de l'État et de l'Église, s'est traduite, même lorsque s'affirme à partir du XVII^e siècle une monarchie absolue⁸, par une politique de la vérité, qui réfuse, à peine de châtement (on se souvient de l'Inquisition), toute possibilité d'expression à l'hétérodoxie. En France, il faudra attendre 1789 pour que s'affirme la possibilité d'un espace public ouvert à l'expression

6. On souligne aussi, parfois, le tournant d'Étienne III, au VIII^e siècle.

7. John Neville Figgis, *Studies in Political Thought from Gerson to Grotius, 1414-1625* [1907], Harper Torchbooks, 1960, p. 5.

8. La révocation de l'édit de Nantes de 1685, liée à la devise « une foi, une loi, un roi », signale bien que la participation à une même collectivité politique nécessitait alors l'unité de foi des sujets du royaume.

de l'hétérogénéité des expériences du monde. Nous n'arguerons pas du fait que l'Église a été le lieu de développement de toute une pratique de l'élection, depuis l'accès aux fonctions de pape jusqu'à l'accès aux charges d'abbé, pour estimer que s'est inventée en son sein une structure démocratique. Sans doute, toutes les procédures que les démocraties connaissent aujourd'hui (règles de majorité, exigences du secret, vérifications par des scrutateurs) trouvent-elles déjà au Moyen Âge droit de cité dans les consistoires, les chapitres et les monastères. Il reste que, dans la philosophie qui le fonde, le rite électoral n'a rien de moderne : loin d'exprimer une décision humaine, il n'est que l'instance médiatrice de la volonté divine⁹.

2. Le conflit avec la modernité capitaliste

Abordons enfin la question du progrès, dans son expression économique. La thèse de Lynn White, telle qu'exposée dans la première partie de la note *Le christianisme et la modernité européenne (1) Récuser le déni*, est sans doute excessive. Au Moyen Âge, en tout cas, le monde chrétien manifeste en effet de lourdes résistances à l'égard de l'idéologie du marché ; il tient que la propriété doit se placer au service non point de l'accumulation aveugle mais, selon la règle d'usage posée par Lactance dès le III^e siècle, du bien de tous, et d'abord de ceux qui sont dans le besoin. Deux exemples permettent d'approfondir l'analyse. Le premier concerne la pauvreté. Au moment de l'entrée dans la modernité, le pauvre apparaît souvent comme un anti-modèle : son insuccès est saisi comme une marque d'indiscipline morale. Bientôt même, les légistes appelleront l'État à mettre en place des ateliers pénitentiaires (*workhouses*) afin de les contraindre au travail. Rien de tel dans l'univers médiéval. La société saisit le pauvre comme une présence de chair qu'il faut soutenir dans son épreuve. Alors que la richesse peut faire obstacle au salut, la pauvreté apparaît comme un moyen de sanctification. C'est sur l'enseignement du Christ que s'adosse la société : « En vérité je [Jésus] vous le dis : pour autant que vous l'avez fait à l'un de mes moindres frères que voilà, c'est à moi que vous l'avez fait¹⁰. » Cela ne débouche pas certes sur un projet de révolution – le christianisme consacre l'imaginaire des trois ordres¹¹ –, mais, du moins, sur une mise en cause de l'accumulation sans fin et sur l'injonction faite aux riches d'aider les nécessiteux¹². Diffusées par les ordres mendiants au moment de la révolution urbaine, ces conceptions seront, par-delà la charité privée qui

9. Voir Philippe Portier, « Les élections dans l'Église latine », in Pascal Perrineau et Dominique Reynié (dir.), *Dictionnaire du vote*, PUF, 2001, p. 321-323

10. Mt XXV, 40 [trad. Émile Osty].

11. Voir Jacques Le Goff, *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Gallimard, 1978.

12. Voir Bronislaw Geremek, *La Potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Seuil, 1987.

existait auparavant, au fondement de grandes institutions caritatives (charités, hôpitaux, hospices, tables des pauvres...) et qui se retrouveront à l'origine des institutions d'assistance mises en place par les Églises au XIX^e siècle en réponse aux déstructurations produites par la révolution industrielle. Le second exemple regarde le prêt à intérêt. L'économie moderne se fonde sur le crédit. Or, en dépit des autorisations offertes aux marchands lombards¹³, l'Église romaine, pour sa part, restera longtemps fermement attachée à cette idée que l'argent ne peut produire de l'argent. La thèse est posée dans la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin – où se trouve défendue aussi la théorie du « juste prix », que reprendront les corporations jusqu'au XVIII^e siècle. Si le protestantisme introduit une autre conception¹⁴, le magistère catholique la rappelle encore au XVIII^e siècle, alors que le capitalisme progresse de toutes parts. En 1745, dans son encyclique *Vix pervenit*, le pape Benoît XIV affirme fortement qu'en la matière, le principe est l'interdit : on ne peut récupérer plus d'argent qu'on en a prêté. L'argumentation lie la propriété et le travail : puisqu'on n'est plus propriétaire de l'argent qu'on a transféré à son débiteur, on ne peut exiger de le faire travailler pour soi. Des exceptions interviennent à la marge, notamment si le prêt démunit le prêteur (*dammus emergens*), si celui-ci prend le risque de ne pas être remboursé à temps (*periculum sortis*) ou s'il perd des possibilités de gain par ailleurs (*lucrum cessans*). Rome confirmera cette ligne directrice jusqu'au milieu du XX^e siècle.

II. LE CHRISTIANISME DANS L'AVÈNEMENT DE LA MODERNITÉ

Les Lumières, annoncées par Machiavel et Hobbes, vont venir, de l'extérieur même du christianisme, abolir les barrières opposées à la conquête du monde par le sujet autonome. Elles mettent en forme la grande transformation des sphères d'activité sociale : le politique, l'économie, la culture n'ont plus de comptes à rendre à Dieu et à son Église. Tout se construit sur l'assise de la seule souveraineté de l'Homme, qui se veut désormais, selon la formule de l'auteur du *Léviathan*, « un dieu pour lui-même ».

13. Voir Myriam Greilsammer, *L'Usurier chrétien, un Juif métaphorique ? Histoire de l'exclusion des prêteurs lombards (XIII^e-XVII^e siècle)*, PUR, 2012.

14. Calvin ne condamne pas le prêt à intérêt en soi, mais le prêt à intérêt qui « mord les pauvres gens et qui les ronge ». Calvin argumente en faveur d'un prêt à intérêt qui « ne prene pas usure du pauvre » et qui ne se contente pas d'un arrangement privé, mais tienne compte de « ce qui est expédient pour le public », qui « n'excède pas la mesure que les lois publiques de la région ou du lieu concèdent » [lettre de Calvin en réponse à la demande écrite de Claude de Sachin, le 7 novembre 1545, transcription moderne d'Édouard Dommen et Marc Faessler, in « Calvin et le prêt à intérêt », in Paul Dembinski (dir.), *Pratiques financières, regards chrétiens*, Desclée de Brouwer, 2009].

Faut-il, de là, considérer le monde moderne comme le produit d'un jeu à somme nulle, dans lequel les gains de la raison procéderaient des pertes de la croyance ? Nous voulons montrer ici, sans vouloir minimiser évidemment l'importance des courants non chrétiens, que les chrétiens ont eu leur part aussi dans l'irruption du nouvel ordre des choses, en s'adonnant à un travail de déconstruction de leur propre doctrine médiévale. Parallèlement, cette analyse veut indiquer que la modernité n'est pas privée de toute originalité, ce que l'on voit à l'œuvre, par exemple, dans les propos de Carl Schmitt ou même de Karl Löwith, lorsqu'ils évoquent, pour le premier, la « sécularisation du politique », pour le second, la « sécularisation de l'histoire », mais que son originalité doit beaucoup aux reconfigurations de l'ethos chrétien.

La bifurcation du christianisme est d'abord le fruit de la pensée nominaliste. Le Moyen Âge a scellé un lien entre ce monde et l'autre à partir de la loi naturelle. Saint Thomas d'Aquin, avait renforcé ce dispositif à la faveur de la redécouverte, *via* le monde musulman, de la philosophie grecque : le propre de ce modèle était de faire de l'ordre intramondain le réceptacle d'une loi extérieure à lui-même. Or voici bientôt que le lien se distend entre ce monde et l'autre. Dès le XIV^e siècle, les théologiens nominalistes – le terme n'apparaît qu'à la fin du XV^e siècle –, souvent issus du courant franciscain¹⁵, construisent, avec Guillaume d'Ockham, une théorie de l'autonomie en s'appuyant sur une nouvelle philosophie de l'être. Dans l'ordre traditionnel, l'univers décrit une harmonie où chaque élément séjourne à la juste place que Dieu lui a assignée. Comme l'écrit Michel Villey, « le monde n'est pas qu'une poussière d'individus, une poussière d'atomes en désordre. Il révèle un ordre, des classes où chacun vient se ranger¹⁶ ». Chez les nominalistes, en revanche, il n'est pas d'essence des choses, il n'est que des individualités s'autodéterminant sous le regard de Dieu. Par exemple, explique Ockham, l'ordre des Franciscains n'existe pas en tant que tel ; il n'existe que des moines franciscains répartis dans toute l'Europe, qui décident, par un acte de leur volonté, de se regrouper, avant, s'ils le souhaitent, de se séparer. Dans ce modèle, « les choses ne peuvent être, par définition, que “simples, isolées, séparées”. Être, c'est être unique et distinct¹⁷ ». Cette conception de l'être fait cause commune avec la conception d'un Dieu de volonté : Dieu est *potentia absoluta*, capable d'abolir à tout moment l'ordre qu'il a posé, ce qui ôte du coup au *cosmos* son évidence ontologique.

15. Voir Charles Taylor, *L'Âge séculier*, Seuil, 2008.

16. Michel Villey, *La Formation de la pensée juridique moderne. Le franciscanisme et le droit*, Les Cours de droit, 1963, p. 204.

17. *Ibid.*, p. 206.

1. D'un droit naturel garanti par Dieu à un monde fondé par l'homme

S'ensuit une nouvelle philosophie du droit. Puisque le droit naturel n'existe pas, puisqu'il n'est plus ici-bas aucune garantie divine apportée à l'ordre des choses, le monde social ne peut se construire désormais que sur le principe de l'auto-affirmation humaine. Dans ce contexte, le droit positif, appuyé sur la volonté rationnelle du décideur, suffit à organiser l'être-ensemble. Nous saisissons la révolution mentale opérée ici. Le pouvoir n'est lié à aucune règle substantielle : il devient à lui-même son propre maître. C'est à lui-même d'apprécier les règles d'agencement du mariage.

Dans ce schéma, qui conduit Ockham à remettre en cause l'autorité politique du pape, les droits subjectifs ne sont pas loin : on pose déjà l'idée selon laquelle le prince doit être au service des individualités qu'il dirige. Le schéma moderne est cependant encore *in statu nascendi*, il faudra la rupture du *cogito* pour que le monde franchisse le cap de la modernité¹⁸. Le protestantisme, dont nous avons pu souligner les liens avec le nominalisme, ajoute une pierre à l'édifice moderne. Le capitalisme ne tient pas dans le fait simplement d'attendre du profit des mécanismes de l'échange. Toutes les sociétés connaissent, peu ou prou, cette posture : nous ne pouvons imaginer travailler à perte, sauf dans les situations travaillées par la logique du don. Nous pourrions même ajouter que l'inventivité technoscientifique a marqué, avant l'Occident, les mondes chinois et arabes. C'est davantage un esprit qui caractérise le capitalisme : il ne s'agit pas ici de simplement accumuler des richesses, mais de les produire en mettant en œuvre un esprit de rationalité, par lequel on agence de la manière la plus efficace les moyens dont on dispose aux fins économiques qu'on se donne, dans le cadre d'une stratégie de conquête illimitée. Il ne suffit pas d'être riche, il faut l'être chaque jour davantage encore. Ce schéma de croissance, longtemps spécifique au monde occidental, suppose une mentalité toute de rigueur, articulée à des qualités d'économie, de calcul et de prévision.

La question est de savoir pourquoi, aux XVI^e et XVII^e siècles, cette « organisation rationnelle du travail » s'est faite jour. Max Weber établit une corrélation entre son essor et celui du protestantisme. Luther est peu évoqué par le sociologue allemand. Cependant, le théologien allemand transforme la relation de l'homme à la nature en posant que c'est en s'investissant dans ce monde, selon la logique de la « profession-vocation » (*Beruf* en allemand), qu'il réalise son destin, et non en y renonçant, comme le voulait le modèle catholique du moine. Weber s'arrête bien davantage sur le protestantisme calviniste, tel qu'il se développe chez les puritains. Le modèle du Genevois se

18. Voir Hans Blumenberg, *La Légitimité des temps modernes*, Gallimard, 1988.

construit autour de l'idée de prédestination : le salut dépend d'un acte de pure volonté de la part de Dieu. Ce schéma de la justification par la grâce renvoie à l'idée qu'il est des élus et des réprouvés, dont le sort est indépendant de leurs œuvres apparentes.

À quoi se reconnaît alors l'élection ? Elle reste mystérieuse. Nous pouvons en trouver un indice cependant dans le fait de travailler ici-bas à la plus grande gloire de Dieu¹⁹, dans un assujettissement absolu à ses commandements. Cet investissement dans le travail ne doit faire signe vers aucune dépense ostentatoire, où se dirait, contre la loi de l'Écriture, le goût hédoniste de la vie. Le respect de Dieu suppose un travail acharné certes, mais aussi un usage sobre, « ascétique », de ses résultats : à la consommation de plaisir doit se substituer le réinvestissement du profit dans le cycle même de la production. Pour Weber, sans parler de cause, nous pouvons y voir du moins une invitation à la croissance : « L'ascèse protestante intramondaine [...] a eu pour effet psychologique de lever les obstacles que l'éthique traditionnelle opposait à l'acquisition des biens, de rompre les chaînes qui entravaient la recherche du gain, non seulement en la légalisant, mais en la considérant comme directement voulue par Dieu²⁰. » Qu'en est-il de la question politique ? Le protestantisme a œuvré aussi en faveur de l'avènement de la démocratie. Comment ? En retravaillant la question de la liberté de conscience. Sans doute, Luther, au début du XVI^e siècle, la considère-t-il comme une « liberté intérieure », qu'il faut préserver de la tutelle d'un État dont il admet (tendanciellement) la souveraineté. Tel est bien le sens de son *Traité de l'autorité*. Peu à peu, cependant, le protestantisme décline la liberté au for externe, au point d'alimenter, de Roger Williams²¹ à Pierre Bayle et Alexandre Vinet, une pensée de la séparation laïque. Et on peut retenir cette citation d'Alexandre Vinet : « Là où l'incrédulité est impossible, la foi est impossible aussi !²² »

Reste le catholicisme. Dans certains des écrits, Max Weber a laissé quelques réflexions à son sujet, où il signale l'impossibilité de concilier cette « religion de la communauté » avec les préceptes individualistes de la civilisation libérale. Gramsci lui fait écho dans ses *Cahiers de prison*²³, lorsqu'il rappelle que le

19. Calvin écrit ainsi : « Les hommes ont été créés pour s'employer à faire quelque chose et non pour être paresseux et oisifs » [Jean Calvin, *Commentaires bibliques*, I, « Le livre de la Genèse », Kerugma et Farel, 1978, p. 53]. Pour une analyse de la pensée de Calvin sur ce point, voir Jean-Paul Willaime, « Les réformes protestantes et la valorisation religieuse du travail », in Daniel Mercure et Jan Spurk (dir.), *Le Travail dans l'histoire de la pensée occidentale*, Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 61-87.

20. Max Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* [1904-1905], Gallimard, 2003, p. 233-234.

21. En 1644, le pasteur Roger Williams, fondateur de Rhode Island, écrit ainsi : « C'est la volonté et le commandement de Dieu [...] que soit garantie à tous, dans chaque nation et dans chaque pays, la liberté des consciences et des cultes, même ceux des plus païens, des juifs, des Turcs ou des antichrétiens » [Roger Williams, *La Doctrine sanguinaire de la persécution pour motif de conscience*, in *Études théologiques et religieuses*, supplément au no 2013/1 du tome 88 p. 63].

22. Alexandre Vinet, *Essai sur la manifestation des convictions religieuses et sur la séparation de l'Église et de l'État*, Chez Paulin, 1842, p. 216.

23. Antonio Gramsci, *Cahiers de prison*, Gallimard, 1996.

catholicisme a été la structure fondatrice de la société féodale, son « intellectuel organique », et qu'il en est demeuré, le monde moderne installé, l'intellectuel « traditionnel ». Ces analyses sont utiles pour penser le catholicisme jusqu'au milieu du XX^e siècle. Sans doute ne valent-elles plus aujourd'hui. La structure intransigeante, sans disparaître totalement, a dû se réorganiser. On voit Rome, depuis quelques décennies, apporter son écot aussi au fonctionnement de la société moderne. Au niveau politique, l'Église s'est ralliée à la démocratie. Léon XIII a lancé le mouvement avec l'encyclique *Inter sollicitudes* (1892), sous-titrée « L'Église et l'État en France », incitant les catholiques français à se rallier à la République, puis Pie XII, après la Seconde Guerre mondiale, a reconnu la valeur substantielle des régimes constitutionnels, en indiquant par exemple dans son discours aux journalistes catholiques réunis à Rome en 1950 : « Laissons à part, évidemment, le cas où l'opinion publique se tait dans un monde d'où même la juste liberté est bannie et où, seule, l'opinion des partis au pouvoir, l'opinion des chefs ou des dictateurs est admise à faire entendre sa voix. Étouffer celle des citoyens, la réduire au silence forcé, est, aux yeux de tout chrétien, un attentat au droit naturel de l'homme, une violation de l'ordre du monde tel que Dieu l'a établi²⁴. » Vision des choses que confirmera de manière emblématique Jean Paul II, quand il condamnera les Marcos, Pinochet, Jaruzelski et autres Duvalier.

Le doute demeurait sur la laïcité. Il a été levé au moment du concile Vatican II lorsque la déclaration *Dignitatis humanæ* sur la liberté religieuse a admis qu'il ne pouvait y avoir de contrainte externe, ni tout bonnement de discrimination, en matière de foi. Au niveau économique, la doctrine s'est de même progressivement transformée, au point que des auteurs comme Michael Löwy ont pu dire que l'Église s'était appariée au capitalisme, en substituant au « romantisme restitutionniste » d'hier un « romantisme modernisateur²⁵ ». La thèse de Löwy peut se soutenir. L'examen des textes du magistère montre bien que l'esprit d'entrepreneuriat, auquel il s'était longtemps opposé par peur de la chrématistique, a pénétré aussi la culture catholique. Le magistère adhère d'abord aux techniques du capitalisme. Nous le voyons par exemple si l'on se penche sur la question, déjà abordée, du prêt à intérêt. L'Église, sous Grégoire XVI, dans les années 1830, a d'abord donné dans l'accommodement pastoral en acceptant l'absolution pour le prêteur, tout en réaffirmant l'interdit doctrinal posé par l'encyclique *Vix pervenit* de 1745. En 1891, dans sa lettre encyclique *Rerum novarum*, Léon XIII se satisfait, quant à lui, de dénoncer

24. « Discours du pape Pie XII aux journalistes catholiques réunis à Rome pour leur quatrième congrès international », 17 février 1950
[w2.vatican.va/content/pius-xii/fr/speeches/1950/documents/hf_p-xii_spe_19500217_la-presse.html].

25. Pour une analyse de l'œuvre de Michaël Löwy sur ce point, voir Philippe Portier, « Catholicisme et modernité dans l'œuvre de Michaël Löwy », in Vincent Delecroix et Erwann Dianteill (dir.), *Cartographie de l'utopie. L'œuvre indisciplinée de Michaël Löwy*, Editions du Sandre, Paris, 2011, p. 96-114.

l'« usure dévorante²⁶ » : c'est déjà moins le prêt à intérêt en soi qui est visé que le taux excessif qui pourrait l'accompagner, surtout lorsqu'il s'agit du prêt à la consommation dont usent les plus pauvres²⁷. Le code de droit canonique de 1983 l'autorise explicitement comme une condition nécessaire du progrès économique.

Mais l'Église semble bien s'être convertie aussi aux principes du capitalisme. Il y avait eu dans la pensée de l'Église des éléments faisant signe d'une recherche d'efficacité dans l'entreprise. Pie XII l'avait ainsi clairement dit déjà dans ses discours aux chefs d'entreprise, en 1957 : « Il faut que les chefs d'entreprise et les dirigeants, dès maintenant et avec beaucoup plus de vigueur que par le passé, s'occupent de la formation technique des personnes appliquées à la production. [...] Plus grande encore sera cette exigence avec les procédés automatiques non seulement durant la période de transformation mais aussi par la suite, pour la manutention et le fonctionnement des nouveaux appareils. Nous prévoyons même que l'ère de l'automatisation renforcera toujours davantage la prééminence des valeurs intellectuelles de la classe productrice : science, faculté d'invention, organisation, prévoyance²⁸. » Jean Paul II ira dans le même sens dans plusieurs de ses textes, notamment en 1991 dans sa lettre encyclique *Centesimus annus* : « Peut-on dire que, après l'échec du communisme, le capitalisme est le système social qui l'emporte et que c'est vers lui que s'orientent les efforts des pays qui cherchent à reconstruire leur économie et leur société ? [...] Si sous le nom de "capitalisme" on désigne un système économique qui reconnaît le rôle fondamental et positif de l'entreprise, du marché, de la propriété privée et de la responsabilité qu'elle implique dans les moyens de production, de la libre créativité humaine dans le secteur économique, la réponse est sûrement positive, même s'il serait peut-être plus approprié de parler d'"économie d'entreprise", d'"économie de marché", ou simplement d'"économie libre"²⁹. Nous n'omettrons pas cependant que cette ouverture vis-à-vis du marché s'opère dans l'équilibre qu'autorise la loi maintenue de la "destination universelle des biens³⁰" ».

26. « *Rerum novarum*. Lettre encyclique de Sa Sainteté le Pape Léon XIII », mai 1891 (w2.vatican.va/content/leo-xiii/fr/encyclicals/documents/hf_l-xiii_enc_15051891_rerum-novarum.html).

27. Sur cette évolution, voir Jean-Claude Lavigne, « Interdit ou toléré ? Le prêt à intérêt après Vix pervenit (1745) », *Finance & Bien commun*, vol. 21, n° 1, 2005, p. 85-92.

28. « Discorso di Sua Santità Pio XII ai partecipanti al congresso nazionale dell'Unione cristiana imprenditori dirigenti » [« Discours de Sa Sainteté Pie XII aux participants au Congrès national de l'Union chrétienne des entrepreneurs »], 7 mars 1957 (w2.vatican.va/content/pius-xii/it/speeches/1957/documents/hf_p-xii_spe_19570307_ucid.html).

29. « Lettre encyclique *Centesimus annus* du souverain pontife Jean-Paul II à ses frères dans l'épiscopat, au clergé, aux familles religieuses, aux fidèles de l'Église catholique et à tous les hommes de bonne volonté à l'occasion du centenaire de l'encyclique *Rerum novarum* », mai 1991, chap. IV, 42 (w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/encyclicals/documents/hf_jp-ii_enc_01051991_centesimus-annus.html).

30. *Ibid.*, chap. IV.

2. Le christianisme comme critique interne de la modernité

Les christianismes contemporains sont-ils liés, sans restriction, à l'histoire telle qu'elle va ? Sûrement pas. Dans leurs écoles dominantes, en tout cas en Europe, ils associent, en une sorte de critique interne de la modernité, discours d'approbation et projet de transformation.

Pour ce qui est du discours d'approbation, comme on vient de le voir, les Églises adhèrent à l'économie de marché ; elles défendent aussi la démocratie délibérative, au point de renoncer, en tout cas *ad extra*, au privilège de véridiction qu'ils revendiquaient hier encore. Sur ce dernier point, il y a lieu de faire référence à deux textes récents, où s'exprime tout un *ethos* du dialogue. Le premier est dû à la Fédération protestante de France qui, en 2012, s'exprimait ainsi à la veille des élections présidentielles et législatives : « Nous avons la faiblesse de croire que toute notre réflexion est irriguée par l'eau vive de l'Évangile. C'est ainsi que la Fédération protestante de France qui ne réclame rien, souhaite contribuer au débat sur les grandes orientations politiques discutées actuellement dans notre pays³¹. » Le second texte est issu des évêques catholiques qui déclarent, en 2016 : « Si nous parlons aujourd'hui, c'est parce que nous aimons notre pays, et que nous sommes préoccupés par sa situation. Il ne s'agit pas pour nous d'alimenter la morosité par de sombres constats ; mais, en regardant les choses en face, d'apporter résolument notre pierre, notre réflexion, au débat que notre pays se doit d'avoir³². »

Quant au projet de transformation, il ne s'agit nullement de tout accepter du subjectivisme actuel. Les Églises s'inquiètent en particulier des déconstructions sociales et morales auxquelles il conduit. On les voit du coup, même si c'est en développant des propositions parfois différentes, militer en faveur d'une régulation de la sphère économique, mais aussi d'une stabilisation de la sphère familiale. Cette présence critique du religieux répond du reste, on va le voir, à l'attente d'un pouvoir politique qui se pense volontiers désormais en situation d'impotence symbolique et matérielle face à un social qui se dérobe. Nous l'avons perçu notamment dans les réflexions de l'actuel président de la République Emmanuel Macron qui, tout en appelant les religions à faire leurs exigences de la liberté, les invitait par ailleurs à apporter toute leur part de réflexivité à un monde où même les instances de la modernité (l'État, la raison, le progrès) se trouvent frappées de décroissance.

31. Pasteur Claude Baty, in Fédération protestante de France, *Vérité, Solidarité, Exemplarité*, avant-propos, mars 2012, p. 5 (www.protestants.org/fileadmin/user_upload/communication/PDF/201203.FPF.pdf).

32. Conseil permanent de la Conférence des évêques de France, *Dans un monde qui change, retrouver le sens politique*, introduction, octobre 2016 [eglise.catholique.fr/actualites/dossiers/elections-2017/428276-monde-change-retrouver-sens-politique-introduction/].

Le 5 janvier 2016, quelques mois après les tragiques attentats de novembre 2015, le président François Hollande, en adressant ses vœux aux représentants des cultes, les remercia pour avoir su « trouver les mots et les gestes pour exprimer votre compassion à l'égard de toutes les victimes, de leurs familles et de leurs proches³³ ». Puis il précisa la façon dont il voyait le rôle des religions dans la vie publique : « Il revient à toutes les forces spirituelles de concourir à élever les nations et les peuples au-delà de leurs seuls intérêts matériels et à agir pour la paix et pour la tolérance. [...] Les organisations d'inspiration religieuse apportent à notre société une solidarité à l'égard des plus démunis et également envers les migrants³⁴. » Appelant ensuite les autorités religieuses à s'exprimer « autant qu'il est possible pour faire en sorte que ceux qui doutent parfois, ceux qui s'interrogent souvent, ceux qui craignent d'être victimes puissent trouver espoir et confiance », il conclut : « Nous sommes chacun à notre place mais, tout en ayant des démarches différentes, nous participons au même objectif : unir notre pays et concourir à la paix³⁵. » Cette posture témoignant d'une laïcité qu'on pourrait qualifier, avec quelque malice, de « positive » est d'autant plus significative qu'elle émane d'un président de la République socialiste qui, lors de sa campagne, avait exprimé un point de vue beaucoup moins bienveillant à l'égard des religions (dans son discours du Bourget du 22 janvier 2012, il avait par exemple évoqué la démocratie « plus forte que les marchés, plus forte que l'argent, plus forte que les croyances, plus fortes que les religions³⁶ »). Quant à Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'Intérieur et des Cultes, il s'était exprimé en ces termes aux États généraux du christianisme à Strasbourg, le 3 octobre 2015 : « Les chrétiens ont en effet un rôle essentiel à jouer aux côtés des croyants d'autres confessions, dans le traitement des maux que connaît notre société anxieuse, éreintée par le chômage, inquiète des mutations du monde qui l'entoure, profondément en quête de sens. À mes yeux, les valeurs qu'ils défendent contribuent particulièrement à la cohésion sociale, car elles rejoignent celle du pacte républicain³⁷. » Puis, concédant que « la République elle-même ne fit pas toujours preuve de tolérance à l'égard d'une Église perçue comme un redoutable adversaire, plutôt que comme une source d'inspiration dans la recherche du bien public », il salua « cette proximité spirituelle entre

33. Déclaration de M. François Hollande, président de la République, sur la place des religions en France et sur la lutte contre le terrorisme, le racisme et l'antisémitisme, 5 janvier 2016 (discours.vie-publique.fr/notices/167000020.html).

34. *Ibid.*

35. *Ibid.*

36. « L'intégralité du discours de François Hollande au Bourget », [nouvelobs.com](http://nouvelobs.com/election-presidentielle-2012/sources-brutes/20120122.0BS9488/l-integralite-du-discours-de-francois-hollande-au-bourget.html), 26 janvier 2012 (www.nouvelobs.com/election-presidentielle-2012/sources-brutes/20120122.0BS9488/l-integralite-du-discours-de-francois-hollande-au-bourget.html).

37. « Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, sur le dialogue entre l'État et les religions », Strasbourg, 3 octobre 2015 (discours.vie-publique.fr/notices/153002538.html).

la République et l'Église » en faisant remarquer que Jean-Paul II, lors de son homélie au Bourget en 1980, avait fait observer que les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité étaient des idées chrétiennes³⁸.

Le 4 janvier 2018, recevant les représentants des cultes à l'occasion de la cérémonie des vœux, le président Emmanuel Macron est allé tout à fait dans le même sens, soulignant qu'« il est naturel que le président de la République s'entretienne régulièrement avec vous parce que vous participez à la vie de la nation³⁹ ». Évoquant la révision des lois bioéthiques, le président précisa : « Il est impensable de penser trouver le bien commun de notre société sans prendre [les religions] pleinement en considération⁴⁰. » À plusieurs occasions, le président Macron souligna aussi que la République n'attendait pas que les croyants renoncent à leur foi et à leurs convictions ou modèrent même celles-ci, mais qu'ils pouvaient pleinement faire valoir leurs positions, la seule condition étant de respecter la laïcité de l'État et toutes les règles de la République. À l'Hôtel de Ville de Paris, le 22 septembre 2017, le président Macron déclara ainsi aux protestants réunis pour commémorer les 500 ans de la Réforme : « Ma conviction profonde est que je ne rendrais nullement service à la laïcité si je m'adressais à vous comme à une association philosophique. [...] La République ne vous demande pas de nier votre foi ou de l'oublier. Elle la reconnaît dans sa plénitude⁴¹. » Puis le président alla jusqu'à dire à cette minorité chrétienne qui défendit très tôt la République et la laïcité : « Nous avons aussi besoin que vous restiez la vigie de la République, son avant-garde dans les combats philosophiques, moraux, politiques qui sont ceux de notre temps⁴². »

Le mardi 26 juin 2018, au cours de sa rencontre – qui a suivi l'intronisation canoniale – avec la communauté ecclésiale française installée à Rome et de la conférence de presse qui a clôturé son séjour, Emmanuel Macron est revenu sur la relation chaleureuse et profonde – il a parlé de « rencontre philosophique » – que le voyage romain lui a permis de nouer avec le pape François. Il a évoqué surtout le lien qui unit la France et l'Église catholique. Inscrits dans la ligne de l'allocution prononcée aux Bernardins en avril 2018, ses propos à la communauté française se sont noués autour de deux points essentiels.

38. *Ibid.*

39. « Transcription du discours des vœux du Président de la République aux autorités religieuses », 4 janvier 2018 [www.elysee.fr/declarations/article/transcription-du-discours-des-v-ux-du-president-de-la-republique-aux-autorites-religieuses/].

40. *Ibid.*

41. « Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur le protestantisme, la laïcité et sur les défis du monde contemporain », Paris, 22 septembre 2017 [discours.vie-publique.fr/notices/177001868.html].

42. *Ibid.*

Le président a tout d'abord insisté sur l'héritage chrétien de la France : « Nous ne pouvons pas avancer si nous ne savons pas d'où nous venons, a-t-il expliqué. Ne pas vouloir voir ces racines, c'est se priver de pouvoir saisir [...] les défis contemporains. » Cela l'a amené à défendre l'idée que les religions, et particulièrement l'Église catholique, avaient toute leur place dans le travail de « promotion du bien commun ». Une telle participation, a-t-il ajouté, est d'ailleurs compatible avec la laïcité française : « La laïcité française, ça n'est pas la lutte contre une religion, c'est un contresens, c'est la liberté de croire et de ne pas croire. » D'autre part, Emmanuel Macron a signalé que cette dette à l'égard du catholicisme n'était ni exclusive, ni injonctive. L'histoire avance ; il convient, sachant que « les lois ne sont décidées que par ceux qui représentent et ont la souveraineté du peuple », que le pouvoir politique puisse l'accompagner, dans le respect de ces « principes non négociables », selon l'expression de Benoît XVI, que sont « la considération pour la personne, pour la dignité de chacun et la volonté de respecter les droits comme un absolu ». Dans sa conférence de presse, le président a fait application de cette dialectique à la question bioéthique. Tout en se montrant respectueux des convictions catholiques, notamment sur le « principe de vie » et la « filiation », l'État, a-t-il déclaré, doit faire droit, « en même temps », à la « liberté de la femme » et à son « projet parental » : « Sur ces sujets, on doit accepter que la société évolue. On ne peut mieux exprimer, dans cette attitude à l'égard des religions, le déploiement de ce que nous avons appelé ailleurs une « laïcité de reconnaissance et de dialogue⁴³ ». L'institutionnalisation prochaine d'une « instance de dialogue avec les cultes » en est une preuve supplémentaire.

43. Voir Jean-Paul Willaime, *Le Religieux dans l'espace public. Vers une laïcité de reconnaissance et de dialogue*, Éditions Olivétan, 2008, et Philippe Portier, *L'État et les religions en France, Une sociologie historique de la laïcité*, PUR, 2016.

III. ULTRAMODERNITÉ ET RETOUR DU RELIGIEUX

Cette posture du politique vis-à-vis du religieux s'inscrit dans un nouveau régime de modernité que, pour bien signifier qu'il ne s'agit pas d'une sortie de la modernité mais d'une radicalisation de celle-ci, nous avons choisi d'appeler ultramodernité. Autant la première modernité valorisait le changement au nom de logiques de certitudes, de croyances au progrès s'appuyant sur les technosciences, le développement économique, les idéaux (dans des versions de droite ou de gauche) d'une société plus juste et plus prospère, de la démocratie, de l'éducation, de l'égalité, autant l'ultramodernité est dominée par des logiques d'incertitudes et de fortes insécurités culturelles. Des incertitudes nourries par la crise énergétique et écologique, le réchauffement climatique, le danger nucléaire, la désutopisation du politique et le désenchantement démocratique. Bref, des incertitudes générées par l'ébranlement des idéologies du progrès et la difficulté à se projeter dans un futur crédible. Des insécurités liées à la mondialisation, à la relativisation des cadres nationaux de l'action publique, aux phénomènes migratoires et à la diversification croissante des populations dans une même société, à la difficulté de distinguer le vrai du faux (notamment avec le développement des *fake news*). Des insécurités liées aussi aux brouillages des identités nationales, professionnelles, de genre, d'âges – adultification de l'enfant et puérisation de l'adulte, dit Neil Postman⁴⁴ –, convictionnelles – des croyants-doutants, des doutants-croyants –, bref des identités multiples, éclatées, mouvantes, floues, (Zygmunt Bauman parle de « modernité liquide⁴⁵ »).

1. Désenchantement du monde et radicalisation d'une sécularisation

L'ultramodernité, c'est l'aboutissement de tout le processus qui a amené l'être humain occidental à s'émanciper de nombreuses contraintes collectives, religieuses et autres, qui limitaient sa liberté individuelle. Aujourd'hui, cette dernière n'est tendanciellement plus freinée que par la liberté des autres et quelques règles indispensables au vivre-ensemble. Mais cette liberté est vide, elle n'a pas de contenu, c'est une liberté négative remarque Carlo Strenger, une liberté qui nous expose à toutes sortes d'aliénations, de dépendances, une liberté qui, nous faisant l'objet de manipulations extérieures, nous plongerait

44. Voir Neil Postman, *The Disappearance of Childhood*, Vintage, 1994.

45. Voir Zygmunt Bauman, *Liquid Modernity*, Polity, 2000.

dans un « fondamentalisme du marché ». Carlo Strenger écrit : « Alors que la liberté négative recouvre l'affranchissement des contraintes extérieures, la liberté positive correspond à la véritable autonomie de l'individu. Et celle-ci nécessite raison, savoir et discipline⁴⁶. » Elle nécessite des choix pour remplir de contenus cette liberté négative où l'Homme risque de s'autodétruire par manque de solides étais à son existence. Dans une société libérale, la question du sens de la vie est renvoyée à la sphère privée, à l'intimité de chacun, la société en elle-même n'étant plus porteuse de sens. Elle est radicalement sécularisée.

En ultramodernité, c'est la radicalisation même de la sécularisation qui ramène le religieux au cœur de la vie collective publique. C'est un retour actif et visible de la participation des acteurs et institutions religieuses à l'élaboration du bien commun individuel et collectif, alors même que nous avons cru pouvoir enfermer le religieux dans la conscience individuelle privée (le for intérieur) et dans la pratique de rites à l'intérieur d'édifices de culte (ce à quoi le christianisme n'a jamais voulu être réduit). Un retour qui accepte de s'inscrire dans le cadre du débat public démocratique et qui ne demande rien d'autre que de participer, à côté et avec d'autres, à une discussion collective sans que la qualité religieuse des contributeurs soit un quelconque motif de disqualification ou de marginalisation.

Une des caractéristiques de ce nouveau régime de modernité est qu'il représente en effet une radicalisation de la sécularisation. Celle-ci fut d'abord une sécularisation-transfert, c'est-à-dire une sécularisation se traduisant par le passage d'une tutelle religieuse à une tutelle séculière (sécularisation des biens du clergé, sécularisation de l'éducation scolaire et de l'action sociale, l'État prenant de plus en plus en charge des activités qui relevaient auparavant des Églises). L'État et le politique eux-mêmes, en passant de la monarchie de droit divin à une république laïque, exemplifient particulièrement ce processus. Pourquoi parlons-nous d'une radicalisation de la sécularisation ? Parce que les idéaux séculiers que l'on a eu tendance à présenter comme des alternatives aux idéaux religieux se trouvent eux-mêmes désenchantés. Ce n'est plus la croyance aux promesses du politique venant remplacer la croyance aux promesses religieuses, la croyance en l'autorité des maîtres d'école se substituant à celle des prêtres, la reconnaissance du professionnalisme des assistantes sociales remplaçant l'engagement existentiel des femmes et hommes de charité, la confiance accordée aux techniciens et savants remplaçant celles accordées aux savoirs et techniques traditionnels. Car toutes ces autorités séculières sont-elles même ébranlées.

46. Voir Carlo Strenger, *Allons-nous renoncer à la liberté ? Une feuille de route pour affronter des temps incertains*, Belfond, 2018, p.3. Carlo Strenger fait ici référence aux deux conceptions de la liberté d'Isaiah Berlin.

Cette sécularisation des idéaux séculiers eux-mêmes est particulièrement nette dans le domaine du politique, avec la montée de l'incroyance envers le politique, envers les politiques. En dépit des tentatives rhétoriques de raviver l'enchantement républicain, celui-ci ne joue plus, la société est radicalement sécularisée et ses membres ne croient plus à rien de façon absolue. Le possible étant de moins en moins identifié au souhaitable, resurgit la nécessité d'établir des limites. Dans une telle conjoncture, il est frappant de constater, aussi bien chez des philosophes agnostiques comme Régis Debray, André Comte-Sponville ou Jürgen Habermas que chez des philosophes inscrits dans une tradition religieuse comme Pierre Manent, Olivier Abel ou Jean-Marc Ferry, diverses façons de reconsidérer la place et le rôle du religieux dans le cadre de sociétés sécularisées et pluralistes dans le sens d'une reconnaissance de la légitimité de leur participation aux débats publics à condition qu'elles ne veuillent rien imposer. Il ne s'agit pas d'un retour du religieux au sens où l'on reviendrait à un état antérieur des relations Églises-État, comme si les religions reprenaient du pouvoir sur la société et les individus. Il s'agit de la reconfiguration de la place et du rôle du religieux dans des sociétés radicalement sécularisées où les promesses séculières sont elles-mêmes désenchantées.

Dans une telle conjoncture, aussi bien le religieux que le séculier évoluent et réaménagent leurs rapports : un christianisme de plus en plus démythologisé et valorisant son éthique universelle de la fraternité rencontre positivement un politique « déseschatologisé » et désenchanté à la recherche de ressources convictionnelles motivantes pour construire la société de demain. De là ces synergies positives entre le politique et le religieux, qui n'interdisent pas des conflits et des désaccords profonds comme on l'a vu à propos du « mariage pour tous ».

2. Une laïcité de reconnaissance et de dialogue

En France comme à l'échelle européenne prévaut de plus en plus, malgré la réactivation de crispations laïcistes visant particulièrement l'islam, une laïcité de reconnaissance et de dialogue⁴⁷, qui articule le principe de séparation religions-État et, dans une indépendance réciproque et dans le respect de la neutralité de l'État, un principe de coopération des pouvoirs publics avec les religions dans un certain nombre de domaines : l'éducation, la solidarité sociale, le vivre-ensemble, les défis écologiques, la paix, etc. Dans une telle

47. Voir Jean-Paul Willaime, « La prédominance européenne d'une laïcité de reconnaissance des religions », in Jean Baubérot, Micheline Milot et Philippe Portier (dir.), *Laïcité, laïcités. Reconfigurations et nouveaux défis*, MSH Éditions, 2014, p. 101-122.

conjoncture, les relations et dialogues interreligieux et interconvictionnels sont d'une particulière importance et les autorités publiques, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale, les encouragent explicitement au nom de la fraternité républicaine.

Particulièrement parce qu'il est une religion de l'Incarnation à dimension universaliste, le christianisme s'inscrit sans problème dans cette configuration favorable à la participation des religions à la vie publique. En Europe occidentale, les Églises catholique et protestante ont peu à peu appris à intégrer dans leur autocompréhension le fait qu'elles ne représentent plus aujourd'hui la norme religieuse. C'est le passage du christianisme hérité au christianisme par choix. Cette nouvelle condition sociétale du christianisme lui permet de faire valoir sans complexe ses positions et ses actions dans des sociétés pluralistes où l'État peine à réguler une pluralité accentuée de conceptions de l'Homme et du monde et d'options éthiques.

Il n'est pas inutile de rappeler que les groupements religieux mobilisent profondément les personnes qui y participent. Comme les partis politiques, ces groupements ont de fortes dimensions affectives et militantes. Ce sont des ressources convictionnelles qui incitent à l'action, notamment dans le domaine de la solidarité. Il est tout à fait significatif de constater que les Églises chrétiennes sont souvent en pointe sur la question du droit d'asile et de l'accueil des réfugiés, dans la défense de la dignité des migrants, s'appuyant sur ces paroles du Christ : « J'étais étranger et vous m'avez recueilli⁴⁸. » Il est fréquent aujourd'hui de voir des mobilisations chrétiennes en faveur de l'engagement civique (contre l'abstention électorale), les religions venant ainsi au secours d'un politique désenchanté et décrédibilisé. En 2016, les évêques de France s'inquiétaient ainsi de « la crise du politique ». Il ne s'agissait pas pour les autorités catholiques d'imposer quoi que ce soit mais de participer au débat public en appelant à un éveil des consciences⁴⁹. Quant aux protestants, en octobre de la même année, ils publiaient une charte enjoignant notamment notre pays à mieux entrer dans une « culture du “dissensus”, du désaccord honoré comme respectable, fondateur, soutenable, productif⁵⁰ ». Ces deux textes sont des exemples du sens de la responsabilité publique des autorités chrétiennes et de leur insertion positive dans le débat démocratique.

Au terme d'un parcours philosophique profond et original sur le théologico-politique, Vincent Delecroix conclut qu'à condition de se « défaire du principe

48. Mt XXV, 35 [trad. Émile Osty].

49. Conseil permanent de la Conférence des évêques de France, op. cit.

50. Forum des regards protestants, « Charte pour une parole publique crédible », leforumderegardsp protestants.fr, 20 octobre 2016 (www.leforumderegardsp protestants.fr/charte-pour-une-parole-publique-credible/).

de la religion en elle [...], la parole évangélique du Royaume peut proposer une articulation théologico-politique qui non seulement ne soit pas une rechute dans la soumission de l'ordre politique au religieux, mais qui soit susceptible de libérer le politique de lui-même et de le reconduire à lui-même dans cette libération, qui fasse vivre un indispensable manque en lui, une hantise bienvenue qui l'empêche de s'ensommeiller et de créer des monstres⁵¹». L'interpellation religieuse qui empêche le politique de sommeiller, comme une hantise permanente pour ce dernier, voilà une évocation du rôle des autorités religieuses vis-à-vis du politique qui n'est pas si loin des postures actuelles des Églises chrétiennes à l'égard du pouvoir. Face au risque de ne pas traiter humainement les réfugiés, les étrangers et les Français en situation d'extrême précarité (y compris les personnes âgées et les personnes handicapées), et face aux risques de stigmatisation de certaines populations (comme les Roms), les autorités religieuses mobilisent l'éthique de la fraternité chrétienne. Au Secours catholique, à l'Entraide protestante, à la Cimade, de nombreux bénévoles puisent dans les ressources éthiques du christianisme pour s'engager dans des actions de solidarité et interpeller les pouvoirs publics sur leur devoir d'humanité.

Mais le christianisme n'intervient pas seulement dans le domaine de l'éthique sociale, les Églises s'engagent également sur le terrain de la diversité culturelle et religieuse en cherchant à faire de celle-ci un atout plus qu'un obstacle à l'intégration. Face à ceux qui avancent l'argument du « choc des civilisations⁵²» qui opposerait les religions, notamment le christianisme par rapport à l'islam, les religions répondent par l'intensification des relations interreligieuses et le développement de dialogues interreligieux à l'échelon local, régional, statonational, telle la Conférence des responsables de culte en France (CRCF), créée en 2010, et international. Ces initiatives sont accueillies positivement par les municipalités et les organismes internationaux (Conseil de l'Europe, Alliance des civilisations soutenue par l'ONU...).

Sur bien d'autres sujets, les religions font aussi entendre leur voix : la sexualité, le genre, la filiation, la gestation pour autrui, la procréation médicalement assistée, la légalisation de l'euthanasie... Dans ce dernier domaine, tout spécialement, certaines voix laïques ont eu tendance à vouloir renvoyer les Églises dans leur sacristie en leur enjoignant de se limiter à ce qui les concernerait uniquement, à savoir les questions spirituelles et le culte. Comme si les religions se limitaient au for intérieur et à des pratiques dans les édifices

51. Vincent Delecroix, *op.cit.*, p. 360.

52. Voir Samuel P. Huntington, *Le Choc des civilisations*, Odile Jacob, 1997.

du culte ! N'aurait-on pas finalement tendance à accueillir sélectivement le rôle des religions dans l'espace public, de façon positive dans certains domaines, notamment celui de l'éthique sociale, et de façon négative dans d'autres, notamment celui de l'éthique sexuelle et familiale ? Or la participation des groupes religieux au débat public n'est pas à géométrie variable selon les sujets et sa légitimité ne dépend pas de son degré de conformité aux tendances séculières du moment. L'essentiel est de respecter les lois du pays et d'inscrire son action dans le cadre démocratique d'une république laïque où, même si les voix chrétiennes sont rigoureusement opposées à une évolution, celle-ci peut être acceptée et déboucher sur une loi qui deviendra la loi de tous. Une laïcité démocratique et non autoritaire ne doit pas disqualifier et illégitimer les interlocuteurs religieux au prétexte qu'ils seraient contre certaines évolutions, y compris si elles ont été légalisées. En matière de bioéthique, il peut y avoir des désaccords raisonnables où la diabolisation de l'autre, qu'elle vienne du côté religieux ou du côté laïc, ne devrait pas être de mise. Si, par des voies de fait, empêcher des structures hospitalières de pratiquer des IVG est illégal, des acteurs religieux doivent pouvoir continuer à exprimer leur désaccord avec l'IVG et même à militer pour un changement de loi s'ils ne troublent pas l'ordre public et n'empêchent pas l'application de la loi (dans le cas de l'IVG, les médecins peuvent d'ailleurs faire valoir leur liberté de conscience pour ne pas en pratiquer). La même logique prévaut pour le mariage entre personnes de même sexe (dans ce cas, les officiers d'État civil ne peuvent pas faire valoir la clause de conscience pour ne pas célébrer de tels mariages). Quant à la condition genrée de l'être humain et à l'égalité des hommes et des femmes, il y a différentes façons de les concevoir et il n'y a aucune raison qu'un État séculier excommunie certaines conceptions au profit d'autres.

Autrement dit, des tensions sont inévitables entre les religions et les évolutions dominantes dans la société. Ces tensions sont non seulement inévitables, mais elles sont structurelles et témoignent d'une bonne santé de la laïcité. C'est en effet le devoir de la démocratie de permettre loyalement l'expression de ces tensions plutôt que de vouloir les annihiler au seul profit d'un des deux pôles du débat : le séculier et le religieux (et ce d'autant plus que le débat est au sein même des mondes religieux comme il l'est à celui des mondes séculiers). C'est ce que Paul Ricœur appelait une « laïcité positive de confrontations » qui rend justice à la diversité de la société civile. Dans les démocraties d'Europe de l'Ouest, plutôt que de s'arc-bouter sur une conception défensive de la laïcité visant à protéger la société des religions, on adopte de plus en plus une conception inclusive de la laïcité qui, suffisamment assurée d'elle-même, peut prendre positivement en compte les apports des composantes religieuses

de la société. C'est une façon de redécouvrir que les religions nourrissent aussi des engagements solidaires et profondément altruistes, qu'elles sont des réservoirs d'engagements et d'espérances qui peuvent socialiser les personnes, en particulier les jeunes, dans une normativité structurée et structurante, les prémunir contre le pessimisme et leur donner envie d'agir quelles que soient les difficultés du présent.

Reconnaître ce réservoir de convictions et d'actions que représente le christianisme, comme d'autres religions, ce n'est pas pour autant oublier que, comme toute réalité militante et convictionnelle, le christianisme peut générer, et a de fait généré, dans certaines circonstances, des attitudes intolérantes, voire des fanatismes et des violences. Constaté le déploiement croissant d'une laïcité de reconnaissance et de dialogue, ce n'est pas pour autant oublier le précieux rempart que la laïcité représente pour prévenir et lutter contre toutes les expressions religieuses qui ne respecteraient pas le pacte républicain et ses règles. La laïcité, c'est aussi une protection contre les menées cléricales et absolutistes que peuvent avoir les religions lorsqu'elles veulent imposer par la contrainte leur normativité à leurs membres (au risque de cléricisme interne et de dérives sectaires), voire étendre leur normativité à toute la société (risque de cléricisme externe et de césaro-papisme). Les religions peuvent mener aux communautarismes si elles tendent à « enfermer » leurs membres dans leur réseau en les coupant le plus possible de la société environnante, voire à leur faire percevoir la société globale comme une réalité diabolique qu'il faut fuir et combattre. Le christianisme n'est pas indemne de ces tendances, avec un catholicisme traditionaliste identitaire qui a des sympathies pour l'extrême droite et des franges fondamentalistes du protestantisme qui voudraient reconquérir la société. Mais il faut reconnaître que, dans ces deux confessions chrétiennes, ces tendances sectaires sont assez minoritaires. Cela n'exclut pas que des jeunes et des moins jeunes en perte de repères puissent être fanatisés par des meneurs religieux (comme certains ont pu l'être par des conceptions politiques radicales justifiant la violence). Force est de constater que si, dans le contexte français, des phénomènes de radicalisation constituent une menace réelle pour la sécurité et la paix civile et que la recrudescence de l'antisémitisme est fort inquiétante, ces phénomènes restent heureusement relativement limités.

CONCLUSION

Entre la sectarisation communautaire des identités religieuses et un espace public qui ne serait universel que par abstention des identités, il y a place, dans le respect des règles de la République, pour une reconnaissance citoyenne et laïque des religions dans la sphère publique. Les Églises chrétiennes investissent cette place avec conviction et leurs apports sont souvent appréciés. Il faut rappeler que les valeurs de la démocratie, en particulier celle des droits de l'homme, sont fragilisées lorsqu'elles ne sont pas résolument transmises et légitimées à travers des cultures particulières et portées par des organisations ayant une base sociale large. Les Églises chrétiennes ont toute leur place dans cette mission d'éducation et de promotion de ces valeurs. À une autre occasion, j'écrivais que « l'heure n'est plus où la communauté des citoyens devait être conquise en émancipant les individus de leurs ancrages symboliques ; aujourd'hui c'est bien plutôt ces ancrages symboliques qui peuvent contribuer à former des communautés de citoyens alors que celles-ci sont menacées par les effets croisés de l'individualisation et de la mondialisation⁵³ ». Si l'humanisme démocratique s'est souvent construit en opposition aux religions, ces dernières pourraient, dans un monde séculier désenchanté, en devenir de précieux garants. Le christianisme, dans la diversité de ses expressions confessionnelles, est d'autant plus à l'aise dans cette défense de l'humanisme démocratique qu'il n'est pas étranger à son émergence même. Si le christianisme a pu être considéré comme un frein, voire un obstacle, à l'avancement d'une modernité conquérante et sûre d'elle-même émancipant les individus des pouvoirs religieux, si nous avons pu avoir tendance à l'excommunier de la vie publique au nom d'une conception du religieux le réduisant à ses aspects privés et individuels, nous reconnaissons aujourd'hui à nouveau ses contributions au bien commun. Dans les incertitudes et les insécurités identitaires du régime ultramoderne, le christianisme retrouve, non du pouvoir, mais de l'influence. C'est même sa perte de pouvoir dans et sur la société et son acceptation du cadre laïque de notre République qui lui permettent d'être apprécié aussi bien comme fournisseur de sens et d'espérance dans une société quelque peu déboussolée que comme incubateur d'actions solidaires dans un environnement où le chacun pour soi tend à se développer.

53. Jean-Paul Willaime, « Reconfigurations ultramodernes », *Esprit*, no 333 (3/4), « Effervescences religieuses dans le monde », mars-avril 2007, p. 155.

Philippe PORTIER
Jean-Paul WILLAIME

LE CHRISTIANISME ET LA MODERNITÉ EUROPÉENNE (1) RÉCUSER LE DÉNI



FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

Décembre 2018

Le christianisme et la modernité européenne (1) Récuser le déni
Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 52 pages



Gouverner le religieux dans un État laïc

Thierry Rambaud, janvier 2018, 56 pages

La religion dans les affaires : la finance islamique

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 36 pages

La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 44 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 36 pages

L'Église catholique et le libéralisme

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

NOS PUBLICATIONS

Commerce illicite de cigarettes :

Les cas de barbès-la chapelle, saint-denis et aubervilliers-quatre-chemins

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais,

novembre 2018, 84 pages

L'avenir de l'hydroélectricité

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 64 pages

Retraites : Leçons des réformes italiennes

Michel Martone, novembre 2018, 48 pages

Les géants du numérique (2) : Un frein à l'innovation ?

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 84 pages

Les géants du numérique (1) : Magnats de la finance

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 80 pages

L'intelligence artificielle en Chine : Un état des lieux

Aifang Ma, novembre 2018, 60 pages

Alternative für Deutschland : Établissement électoral

Patrick Moreau, octobre 2018, 72 pages

Les Français jugent leur système de retraite

Fondation pour l'innovation politique,

octobre 2018, 28 pages

Migrations : La France singulière

Didier Leschi, octobre 2018, 56 pages

La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan

Hugues Hourdin, octobre 2018, 52 pages Préface d'Édouard Balladur

et de Jack Lang

Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...

AJC Europe et la Fondation pour l'innovation politique,

septembre 2018, 72 pages

Les "Démocrates de Suède" : un vote anti-immigration

Johan Martinsson, septembre 2018, 64 pages

Les Suédois et l'immigration (2) : fin du consensus ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 56 pages

Les Suédois et l'immigration (1) : fin de l'homogénéité ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 56 pages

Éthiques de l'immigration

Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 56 pages

Les addictions chez les jeunes (14-24 ans)

Fondation pour l'innovation politique, juin 2018, 56 pages

Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions

Villes et voitures : pour une réconciliation

Jean Coldefy, juin 2018, 60 pages

France : Combattre la pauvreté des enfants

Julien Damon, mai 2018, 48 pages

Que pèsent les syndicats ?

Dominique Andolfatto, avril 2018, 56 pages

L'Élan de la Francophonie : Pour une ambition française (2)

Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages

L'Élan de la Francophonie : Une communauté de langue et de destin (1)

Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages

L'Italie aux urnes

Sofia Ventura, février 2018, 44 pages

L'Intelligence artificielle : L'expertise partout Accessible à tous

Serge Soudoplatoff, février 2018, 60 pages

L'innovation à l'ère du bien commun

Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 64 pages

Libérer l'islam de l'islamisme

Mohamed Louizi, janvier 2018, 84 pages

Gouverner le religieux dans un état laïc

Thierry Rambaud, janvier 2018, 56 pages

L'Opinion européenne en 2017

Dominique Reynié (dir.), Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 140 pages

Innovation politique 2017 (Tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 492 pages

Innovation politique 2017 (Tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 468 pages

Une « norme intelligente » au service de la réforme

Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 44 pages

Autriche : virage à droite

Patrick Moreau, novembre 2017, 52 pages

Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage

Fayçal Hafied, novembre 2017, 76 pages

Où va la démocratie ?

Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

Violence antisémite en Europe 2005-2015

Johannes Due Enstad, septembre 2017, 48 pages

Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne

Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 52 pages

Marché du travail : pour la réforme !

Fayçal Hafied, juillet 2017, 64 pages

Le fact-checking : Une réponse à la crise de l'information et de la démocratie

Farid Gueham, juillet 2017, 68 pages

Notre-Dame-des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés

Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 56 pages

France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances

Mehdi Ghouirgate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 44 pages

Dette publique : la mesurer, la réduire

Jean-Marc Daniel, avril 2017, 52 pages

Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière

Julien Damon, avril 2017, 52 pages

Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle

Olivier Faron, avril 2017, 48 pages

Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste : l'Europe démocratique menacée

Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

Porno addiction : nouvel enjeu de société

David Reynié, mars 2017, 48 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (2)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 72 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (1)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 56 pages

L'actif épargne logement

Pierre-François Gouiffès, février 2017, 48 pages

Réformer : quel discours pour convaincre ?

Christophe de Voogd, février 2017, 52 pages

Hôpital : libérer l'innovation

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, février 2017, 44 pages

De l'assurance maladie à l'assurance santé

Patrick Negaret, février 2017, 48 pages

Le Front national face à l'obstacle du second tour

Jérôme Jaffré, février 2017, 48 pages

La République des entrepreneurs

Vincent Lorphelin, janvier 2017, 52 pages

Des startups d'État à l'État plateforme

Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 52 pages

Vers la souveraineté numérique

Farid Gueham, janvier 2017, 44 pages

Repenser notre politique commerciale

Laurence Daziano, janvier 2017, 48 pages

Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté

Julien Damon, décembre 2016, 40 pages

L'Autriche des populistes

Patrick Moreau, novembre 2016, 72 pages

L'Europe face aux défis du pétro-solaire

Albert Bressand, novembre 2016, 52 pages

Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN

Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 52 pages

Innovation politique 2016

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2016, 758 pages

Le nouveau monde de l'automobile (2) : les promesses de la mobilité électrique

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 68 pages

Le nouveau monde de l'automobile (1) : l'impasse du moteur à explosion

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages

L'Opinion européenne en 2016

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XIX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages

Refonder l'audiovisuel public

Olivier Babeau, septembre 2016, 48 pages

La concurrence au défi du numérique

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 48 pages

Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité

Vincent Tournier, juin 2016, 68 pages

Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle

Nadia Henni-Moulaï, juin 2016, 48 pages

La blockchain, ou la confiance distribuée

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 48 pages

La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)

Sylvain Boulouque, mai 2016, 56 pages

Gouverner pour réformer : Éléments de méthode

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 64 pages

Les zadistes (2) : la tentation de la violence

Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

Les zadistes (1) : un nouvel anticapitalisme

Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

Régionales (2) : les partis, contestés mais pas concurrencés

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 52 pages

Régionales (1) : vote FN et attentats

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 60 pages

Un droit pour l'innovation et la croissance

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud,
février 2016, 52 pages

Le lobbying : outil démocratique

Anthony Escurat, février 2016, 44 pages

Valeurs d'islam

Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès,
PUF, janvier 2016, 432 pages

Chiïtes et sunnites : paix impossible ?

Mathieu Terrier, janvier 2016, 44 pages

Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme

Daniel Hurstel, décembre 2015, 44 pages

Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels

Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 44 pages

L'Opinion européenne en 2015

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

La noopolitique : le pouvoir de la connaissance

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 52 pages

Innovation politique 2015

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2015, 576 pages

Good COP21, Bad COP21 (2) : une réflexion à contre-courant

Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages

Good COP21, Bad COP21 (1) : le Kant européen et le Machiavel chinois

Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages

PME : nouveaux modes de financement

Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 44 pages

Vive l'automobilisme ! (2) Pourquoi il faut défendre la route

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 44 pages

Vive l'automobilisme ! (1) Les conditions d'une mobilité conviviale

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 40 pages

Crise de la conscience arabo-musulmane

Malik Bezouh, septembre 2015, 40 pages

Départementales de mars 2015 (3) : le second tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages

Départementales de mars 2015 (2) : le premier tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages

Départementales de mars 2015 (1) : le contexte

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 44 pages

Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »

Julien Gonzalez, juillet 2015, 44 pages

Politique économique : l'enjeu franco-allemand

Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 36 pages

Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain

François Bazin, juin 2015, 48 pages

Économie de la connaissance

Idriss J. Aberkane, mai 2015, 48 pages

Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 56 pages

Unir pour agir : un programme pour la croissance

Alain Madelin, mai 2015, 52 pages

Nouvelle entreprise et valeur humaine

Francis Mer, avril 2015, 32 pages

Les transports et le financement de la mobilité

Yves Crozet, avril 2015, 32 pages

Numérique et mobilité : impacts et synergies

Jean Coldefy, avril 2015, 36 pages

Islam et démocratie : face à la modernité

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 40 pages

Islam et démocratie : les fondements

Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 40 pages

Les femmes et l'islam : une vision réformatrice

Asma Lamrabet, mars 2015, 48 pages

Éducation et islam

Mustapha Cherif, mars 2015, 44 pages

Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

L'islam et les valeurs de la République

Saad Khiari, février 2015, 44 pages

Islam et contrat social

Philippe Moulinet, février 2015, 44 pages

Le soufisme : spiritualité et citoyenneté

Bariza Khiari, février 2015, 56 pages

L'humanisme et l'humanité en islam

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 56 pages

Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 40 pages

Coran, clés de lecture

Tareq Oubrou, janvier 2015, 44 pages

Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité

Éric Geoffroy, janvier 2015, 40 pages

Mémoires à venir

Dominique Reynié, janvier 2015, 156 pages

Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah,

La classe moyenne américaine en voie d'effritement

Julien Damon, décembre 2014, 40 pages

Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 56 pages

L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages

Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

La politique de concurrence : un atout pour notre industrie

Emmanuel Combe, novembre 2014, 48 pages

Européennes 2014 (2) : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 52 pages

Européennes 2014 (1) : la gauche en miettes

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 40 pages

Innovation politique 2014

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2014, 554 pages

Énergie-climat : pour une politique efficace

Albert Bressand, septembre 2014, 56 pages

L'urbanisation du monde. Une chance pour la France

Laurence Daziano, juillet 2014, 44 pages

Que peut-on demander à la politique monétaire ?

Pascal Salin, mai 2014, 48 pages

Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014

Suzanne Baverez et Jean Sérié, mai 2014, 48 pages

Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

L'Opinion européenne en 2014

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

Taxer mieux, gagner plus

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

L'État innovant (2) : Diversifier la haute administration

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 44 pages

L'État innovant (1) : Renforcer les think tanks

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 52 pages

Pour un new deal fiscal

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

Faire cesser la mendicité avec enfants

Julien Damon, mars 2014, 44 pages

Le low cost, une révolution économique et démocratique

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

Un accès équitable aux thérapies contre le cancer

Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

Réformer le statut des enseignants

Luc Chatel, janvier 2014, 8 pages

Un outil de finance sociale : les social impact bonds

Yan de Kerouguen, décembre 2013, 36 pages

Pour la croissance, la débureaucratization par la confiance

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 48 pages

Les valeurs des Franciliens

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 36 pages

Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 40 pages

Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées

Charles Beigbeder, juillet 2013, 8 pages

L'Opinion européenne en 2013

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages

La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique

Laurence Daziano, juillet 2013, 40 pages

Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs

Albert Bressand, juillet 2013, 44 pages

La démobilité : travailler, vivre autrement

Julien Damon, juin 2013, 44 pages

LE KAPITAL. Pour rebâtir l'industrie

Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 40 pages

- Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France***
Les Arvernes, Fondation pour l'innovation politique, avril 2013, 12 pages
- Les classes moyennes dans les pays émergents***
Julien Damon, avril 2013, 38 pages
- Innovation politique 2013***
Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2013, 652 pages
- Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies***
Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages
- Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux***
Robin Rivaton, décembre 2012, 52 pages
- La compétitivité passe aussi par la fiscalité***
Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages
- Une autre politique monétaire pour résoudre la crise***
Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 40 pages
- La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?***
Aldo Cardoso, novembre 2012, 12 pages
- Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre ...***
Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 40 pages
- Youth and Sustainable Development***
Fondapol/Nomadéis/United Nations,
juin 2012, 80 pages
- La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité***
Francis Charhon, mai/juin 2012, 44 pages
- Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure***
Julien Damon, mai 2012, 40 pages
- Libérer le financement de l'économie***
Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages
- L'épargne au service du logement social***
Julie Merle, avril 2012, 40 pages
- L'Opinion européenne en 2012***
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages
- Valeurs partagées***
Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages
- Les droites en Europe***
Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages
- Innovation politique 2012***
Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2012, 648 pages
- L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité***
Charles Feuillerade, janvier 2012, 36 pages
- Politique énergétique française (2) : les stratégies***
Rémy Prud'homme, janvier 2012, 40 pages
- Politique énergétique française (1) : les enjeux***
Rémy Prud'homme, janvier 2012, 48 pages

Révolution des valeurs et mondialisation

Luc Ferry, janvier 2012, 36 pages

Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 36 pages

La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 36 pages

L'hospitalité : une éthique du soin

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 32 pages

12 idées pour 2012

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2011, 110 pages

Les classes moyennes et le logement

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

Réformer la santé : trois propositions

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 32 pages

Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 40 pages

La responsabilité

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

Le vote des classes moyennes

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

La compétitivité par la qualité

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

Les classes moyennes et le crédit

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 32 pages

Portrait des classes moyennes

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et
Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

Morale, éthique, déontologie

Michel Maffesoli, octobre 2011, 40 pages

Sortir du communisme, changer d'époque

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?

Malcolm Grimston, septembre 2011, 16 pages

La jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

Pouvoir d'achat : une politique

Emmanuel Combe, septembre 2011, 52 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 36 pages

Réduire notre dette publique

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 40 pages

Écologie et libéralisme

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 28 pages

Contester les technosciences : leurs raisons

Eddy Fougier, juillet 2011, 40 pages

Contester les technosciences : leurs réseaux

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 36 pages

La fraternité

Paul Thibaud, juin 2011, 36 pages

La transformation numérique au service de la croissance

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 52 pages

L'engagement

Dominique Schnapper, juin 2011, 32 pages

Liberté, Égalité, Fraternité

André Glucksmann, mai 2011, 36 pages

Quelle industrie pour la défense française ?

Guillaume Lagane, mai 2011, 26 pages

La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 44 pages

La religion dans les affaires : la finance islamique

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 36 pages

Où en est la droite ? L'Allemagne

Patrick Moreau, avril 2011, 56 pages

Où en est la droite ? La Slovaquie

Étienne Boisserie, avril 2011, 40 pages

Qui détient la dette publique ?

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

Le principe de précaution dans le monde

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 36 pages

Comprendre le Tea Party

Henri Hude, mars 2011, 40 pages

Où en est la droite ? Les Pays-Bas

Niek Pas, mars 2011, 36 pages

Productivité agricole et qualité des eaux

Gérard Morice, mars 2011, 44 pages

L'Eau : du volume à la valeur

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 32 pages

Eau : comment traiter les micropolluants ?

Philippe Hartemann, mars 2011, 38 pages

Eau : défis mondiaux, perspectives françaises

Gérard Payen, mars 2011, 62 pages

L'irrigation pour une agriculture durable

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 42 pages

Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles

Antoine Frérot, mars 2011, 32 pages

Où en est la droite ? L'Autriche

Patrick Moreau, février 2011, 42 pages

La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 32 pages

Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro

Wolfgang Glomb, février 2011, 38 pages

2011, la jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

L'Opinion européenne en 2011

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

Administration 2.0

Thierry Weibel, janvier 2011, 48 pages

Où en est la droite ? La Bulgarie

Antony Todorov, décembre 2010, 32 pages

Le retour du tirage au sort en politique

Gil Delannoi, décembre 2010, 38 pages

La compétence morale du peuple

Raymond Boudon, novembre 2010, 30 pages

L'Académie au pays du capital

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

Pour une nouvelle politique agricole commune

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

Sécurité alimentaire : un enjeu global

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

Les vertus cachées du low cost aérien

Emmanuel Combe, novembre 2010, 40 pages

Innovation politique 2011

Fondation pour l'innovation politique, PUF, novembre 2010, 676 pages

Défense : surmonter l'impasse budgétaire

Guillaume Lagane, octobre 2010, 34 pages

Où en est la droite ? L'Espagne

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

Les vertus de la concurrence

David Sraer, septembre 2010, 44 pages

Internet, politique et coproduction citoyenne

Robin Berjon, septembre 2010, 32 pages

Où en est la droite ? La Pologne

Dominika Tomaszewska-Mortimer,

août 2010, 42 pages

Où en est la droite ? La Suède et le Danemark

Jacob Christensen, juillet 2010, 44 pages

Quel policier dans notre société ?

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 28 pages

Où en est la droite ? L'Italie

Sofia Ventura, juillet 2010, 36 pages

Crise bancaire, dette publique : une vue allemande

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 28 pages

Dette publique, inquiétude publique

Jérôme Fourquet, juin 2010, 32 pages

Une régulation bancaire pour une croissance durable

Nathalie Janson, juin 2010, 36 pages

Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole

Pascal Perri, mai 2010, 32 pages

Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?

Pascal Perrineau, mai 2010, 56 pages

L'Opinion européenne en 2010

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

Pays-Bas : la tentation populiste

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat

Pascal Perri, avril 2010, 30 pages

Où en est la droite ? La Grande-Bretagne

David Hanley, avril 2010, 34 pages

Renforcer le rôle économique des régions

Nicolas Bouzou, mars 2010, 30 pages

Réduire la dette grâce à la Constitution

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

Stratégie pour une réduction de la dette publique française

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

Iran : une révolution civile ?

Nader Vahabi, novembre 2009, 19 pages

Où va l'Église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

Agir pour la croissance verte

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 11 pages

L'économie allemande à la veille des législatives de 2009

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 10 pages

Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 32 pages

Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française

Lucien Jaume, juin 2009, 12 pages

***La politique européenne de développement :
Une réponse à la crise de la mondialisation ?***

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 12 pages

***La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :
défense du statut, illustration du statu quo.***

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson

David Bonneau, mai 2009, 20 pages

La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi

Élise Muir (dir.), mai 2009, 64 pages

Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?

Une question de justice sociale et un problème démocratique

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

La réforme de l'enseignement supérieur en Australie

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

Les réformes face au conflit social

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

L'Opinion européenne en 2009

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

Travailler le dimanche: qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?

Sondage, analyse, éléments pour le débat

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

Stratégie européenne pour la croissance verte

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 124 pages

***Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands sur trois priorités
de la présidence française de l'UE***

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

Retrouvez notre actualité et nos publications sur fondapol.org

SOUTENEZ LA FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE !

Pour renforcer son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondation pour l'innovation politique, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers. Ils sont invités à participer chaque année à la convention générale qui définit ses orientations. La Fondation pour l'innovation politique les convie régulièrement à rencontrer ses équipes et ses conseillers, à discuter en avant-première de ses travaux, à participer à ses manifestations.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondation pour l'innovation politique peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Avantage fiscal : **votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238bis du CGI).**

Dans le cas d'un don de 20 000 €, vous pourrez déduire 12 000 € d'impôt, votre contribution aura réellement coûté 8 000 € à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Avantages fiscaux : **au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans); au titre de l'ISF, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % de vos dons versés, dans la limite de 50 000 €.**

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre ISF. Pour un don de 5 000 €, vous pourrez déduire 3 300 € de votre IR ou 3 750 € de votre ISF.

contact : Anne Flambert +33 (0)1 47 53 67 09 anne.flambert@fondapol.org

LE CHRISTIANISME ET LA MODERNITÉ EUROPÉENNE (2) COMPRENDRE LE RETOUR DE L'INSTITUTION RELIGIEUSE

Par Philippe PORTIER et Jean-Paul WILLAIME

L'époque contemporaine, qualifiée ici d'ultramoderne, est marquée par un retour du religieux. Dans les incertitudes et les insécurités identitaires qui caractérisent notre époque, le christianisme retrouve, sinon du pouvoir, au moins de l'influence. C'est même sa perte de pouvoir dans et sur la société, et son acceptation du cadre démocratique, qui lui permettent d'être apprécié aussi bien comme producteur de sens et d'espérance dans une société désorientée que comme incubateur d'actions solidaires dans un environnement où le lien social est en crise.

La première partie de cette note, publiée simultanément et qui s'intitule *Le christianisme et la modernité européenne (1) Récuser le déni*, tente de montrer le rôle joué par le christianisme dans l'avènement et le développement de la modernité en Europe.

*Mosaïque de l'Église de la Multiplication des pains
et des poissons à Tabgha en Israël.*

Les médias

fondapol.tv

ТРОР **LIBÉRALE**
une voix libérale, progressiste et européenne

**ANTHROPO
TECHNIE**
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ

Les données en open data

data.fondapol



Le site internet

fondapol.org



9782364081758

ISBN : 978 2 36408 175 8

5€